



**ARRETE INTERMINISTERIEL**

ANNEE 2020 N° 067 / MJL/MEF/DC/SGM/DACS/SA/078SGG20  
FIXANT LE MONTANT FORFAITAIRE DES FRAIS D'ENROLEMENT ET  
DE NOTIFICATION DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DES PETITES  
CREANCES

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION**  
**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;*
- vu la loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice ;*
- vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes modifiée et complétée ;*
- vu la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin modifiée et complétée ;*
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;*
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;*
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;*

vu le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

### ARRESENT

**Article premier :** Le présent arrêté a pour objet de fixer le montant forfaitaire des frais d'enrôlement et de notification dans le cadre de la procédure des petites créances.

**Article 2 :** Le dépôt au greffe du formulaire normalisé donne lieu au paiement d'un forfait unique de cinq mille (5.000) francs.

**Article 3 :** Les frais de notification physique du formulaire normalisé sont fixés à douze mille (12.000) francs par destinataire d'acte.

**Article 4 :** Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires est publié au Journal officiel.

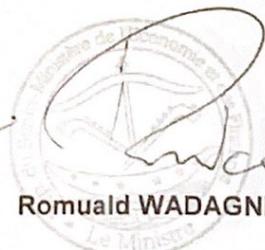
Fait à Cotonou, le 11 décembre 2020

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation

Le Ministre de l'Economie et des Finances



*Séverin Maxime QUENUM*  
Séverin Maxime QUENUM



*Romuald WADAGNI*  
Romuald WADAGNI

**AMPLIATIONS :** SGG 01 - AN 01 - CC 01 - CS 02 - HCJ 01 - CES 01 - HAAC 01 -  
AUTRES MINISTERES 22 - DGB/MEF 01 - DGTCP/MEF 01 - CF/MEF 01 -  
JORB 01 - CHRONO 01 - ARCHIVES 01 - INTERESSES